



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 5 mars 2018

NO 05

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

OBJET : Erreurs système SAGIR

Bonjour à tous,

Conséquemment aux nombreuses erreurs engendrées par le système SAGIR, nous vous recommandons fortement de procéder à une capture d'écran de vos données personnelles, et ce, avant le 31 mars 2018. Ceci pourra ainsi permettre de mieux faire valoir vos droits en cas d'erreurs.

L'avenir étant garant du passé, nous avons de fortes raisons de croire que la fin d'année budgétaire puisse générer des erreurs quant aux cumuls des jours de maladie, de vacances, de temps supplémentaire et même d'ancienneté.

De plus, les modifications découlant de l'éventuel renouvellement de notre convention collective risquent fort de compliquer les choses.

En cas d'erreurs, n'hésitez pas à communiquer avec vos délégués afin de les informer et ne vous gênez surtout pas pour me rejoindre pour en discuter. Assurez-vous d'avoir en main toutes les informations passées et présentes pour que je puisse effectuer mes recherches et vous revenir avec une réponse le plus juste possible.

N'hésitez pas à rafraichir la mémoire de vos collègues qui n'auront pas vu ce communiqué, car lorsqu'il y a des erreurs à ce niveau, c'est vraiment laborieux et compliqué de faire valoir nos droits...

Passez une bonne journée!!!

Martin Perreault
Directeur aux griefs